



Guide d'entretien de votre assainissement non collectif.



**Ceci n'est pas une
poubelle !**

*Pas de lingettes, protections
périodiques, produits marqués
"biodégradables" ...*

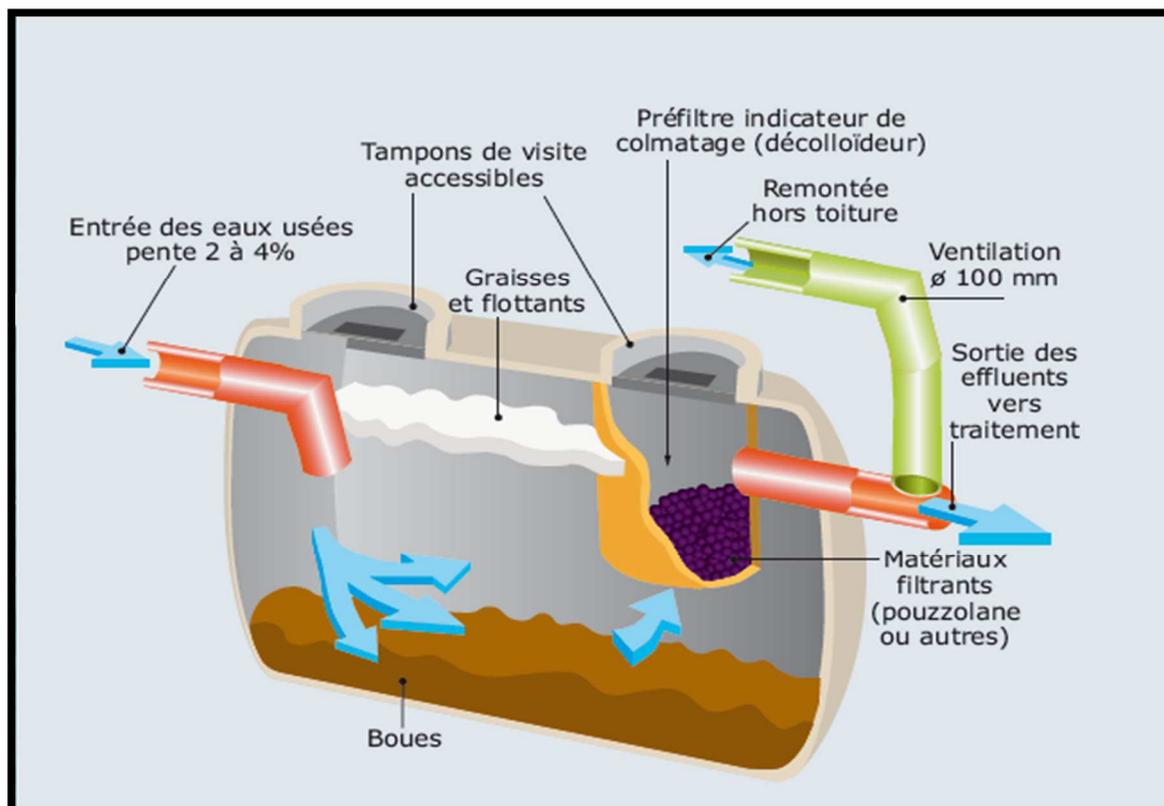
Entretien des ouvrages de prétraitement.

❖ VIDANGE DE LA FOSSE TOUTES EAUX OU DE LA FOSSE SEPTIQUE :

Elle se vidange tous les quatre à cinq ans, lorsque la boue dépasse la moitié de sa hauteur totale. Il faut vidanger la fosse pour éviter le départ des boues et des matières solides vers le système de traitement. Lors de la vidange, il est conseillé de laisser une petite quantité de boue pour un redémarrage rapide de l'activité bactérienne.



: LA FOSSE DOIT IMPÉRATIVEMENT ETRE REMPLIE D'EAU JUSQU'AU 2/3 MINIMUM POUR ÉVITER LE RISQUE QU'ELLE REMONTE OU QU'ELLE S'EFFONDRE APRÈS UNE VIDANGE.



Rappel pour la vidange de la fosse toute eaux ou fosse septique :

Le vidangeur est tenu de donner à l'utilisateur un document mentionnant :

- Les coordonnées du vidangeur
- L'adresse de l'installation vidangée
- Le nom de l'occupant ou du propriétaire
- La date de vidange
- Les caractéristiques, la nature (graisses, boues...) et la quantité de matières vidangées
- Le lieu d'élimination des matières de vidange



EN SACHANT BIEN QUE CE BON DE VIDANGE EST A CONSERVER, IL VOUS SERA DEMANDÉ LORS DES DIFFÉRENTS CONTRÔLES RÉALISÉS PAR LE SPANC.

❖ ENTRETIEN DU PRÉ-FILTRE :

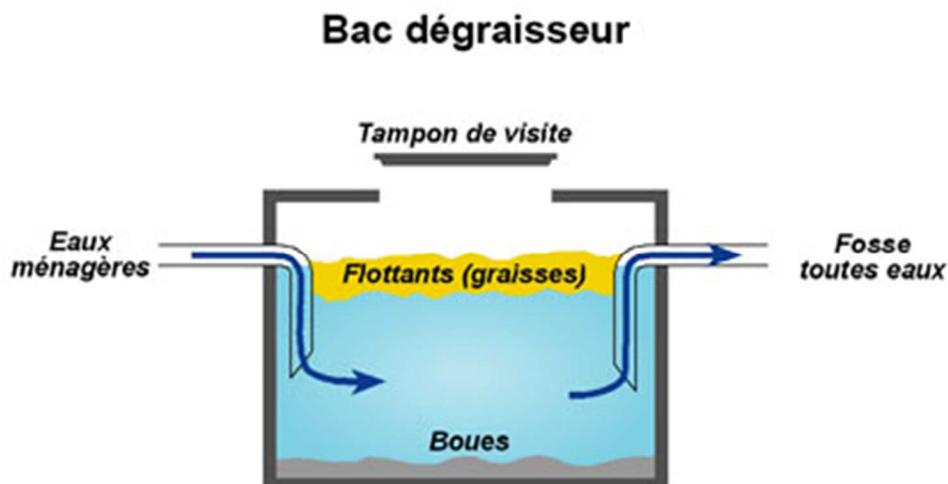
Le pré-filtre doit être nettoyé au minimum deux fois par an. Pour cela, il faut le sortir de la fosse et le nettoyer au jet d'eau. A noter que pour les pré-filtres à pouzzolane (roche naturelle constituée par des scories volcanique, généralement rouge ou noir), cette dernière doit être remplacée tout les quatre ans minimum (lorsqu'elle se désagrège).



REMARQUE : PLUSIEURS TYPES DE PRÉFILTRÉS EXISTENT (EXEMPLE : CASSETTE FILTRANTE, SAC DE MÉDIAS FILTRANTS, FENTES CALIBRÉES...) LEUR NETTOYAGE EST IDENTIQUE.

❖ ENTRETIEN DU BAC DÉGRAISSEUR :

L'entretien du bac dégraisseur s'effectue au minimum quatre fois par an. Pour cela, il faut enlever les « pins de graisse » qui se trouvent en surface et nettoyer le bac à l'eau claire. Ensuite il faut faire sécher ses « pins » pour ensuite les mettre dans les ordures ménagères, dans un sac étanche et résistant.



Lors de la vidange de la fosse qui s'effectue environ tous les quatre à cinq ans, il est conseillé d'en profiter pour vidanger intégralement et nettoyer à l'eau claire le bac dégraisseur.

❖ VÉRIFICATION DE LA VENTILATION :

La ventilation est indispensable dans une fosse. Il faut donc vérifier régulièrement qu'elle s'effectue correctement, certains aléas de la nature peuvent perturber cette ventilation (feuilles, nids d'oiseaux...)



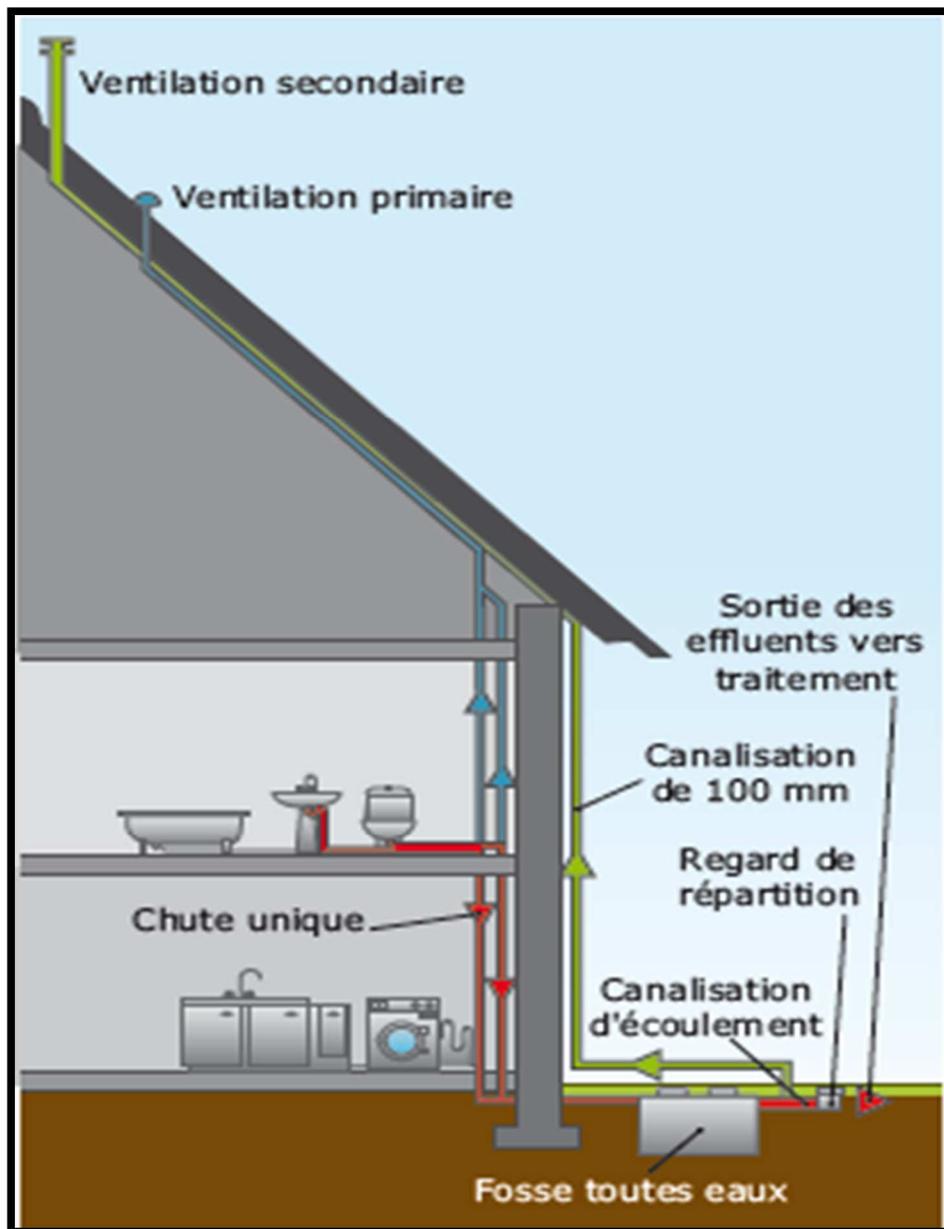
Exemple d'extracteur éolien
(pour ventilation haute)



Exemple d'extracteur statique
(pour ventilation haute)



Exemple de chapeau de
ventilation (pour ventilation
primaire)



Entretien des ouvrages de traitement.

❖ VERIFIER DES RERARDS DE TRAITEMENT :

A effectué deux à quatre fois par an.

- Le regard de répartition : Il faut vérifier l'écoulement et la distribution des eaux vers les drains. Enlever régulièrement les saletés qui peuvent s'y déposer ainsi que le nettoyer
- Le regard de bouclage : En cas de présence prolongée d'eau, chercher la cause du dysfonctionnement (colmatage, filière non adaptée au sol...)

❖ POUR LES FILIERES DRAINÉES :

- Le regard de collecte : Vérifier que l'eau s'écoule correctement.
- Le rejet/L'exutoire : Vérifier que la canalisation de rejet ne soit pas bouchée, pour permettre l'écoulement correcte des eaux traitées.



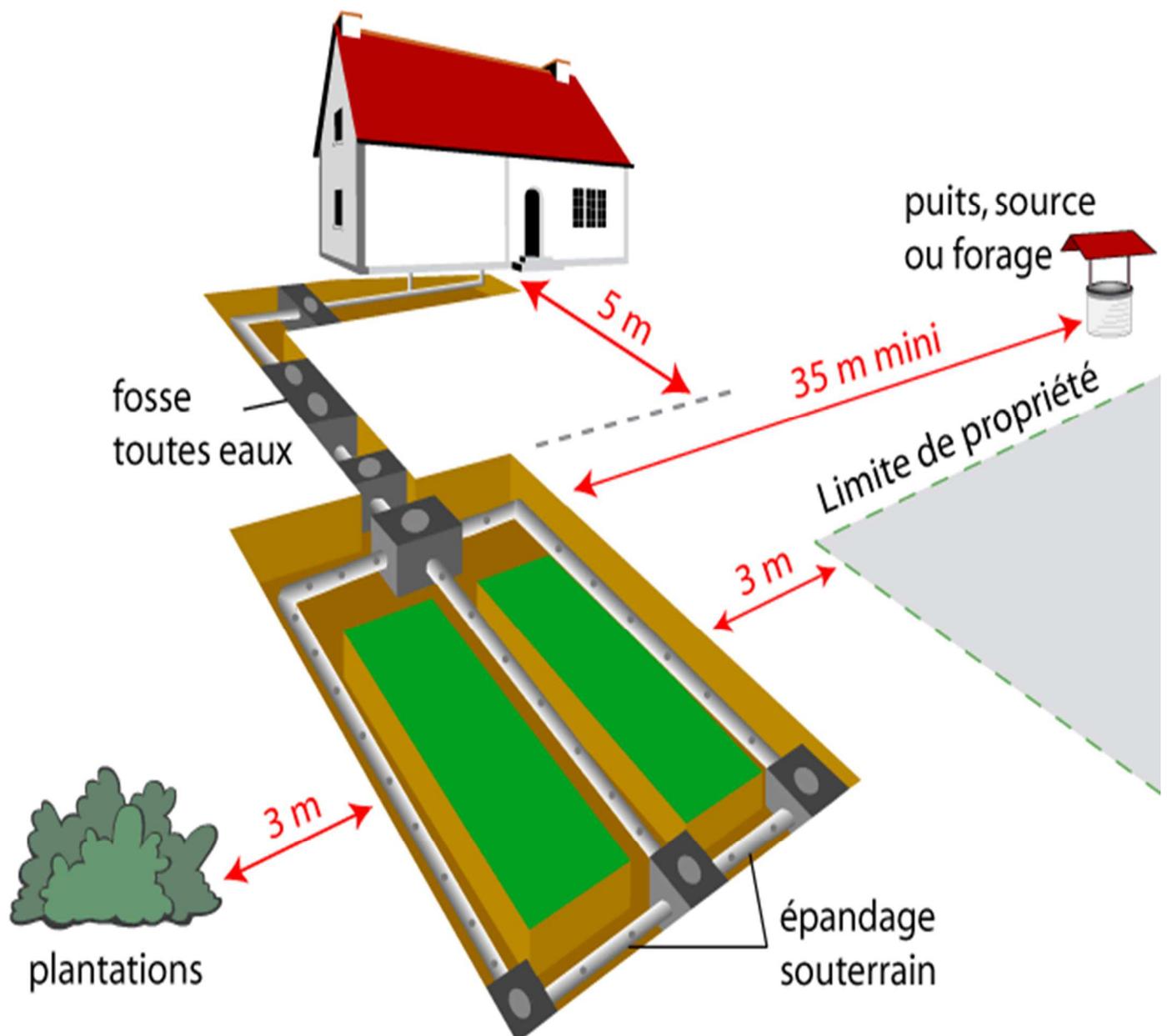
Filtre à sable vertical drainé

❖ SUR LA ZONE DU SYSTEME DE TRAITEMENT ENTERRÉ :

- Laisser accessible tous les regards.
- Ne pas couvrir le système ni par du béton, ni par une dalle, mais simplement par une pelouse ou autre surface perméable laissant libre les échanges d'air.
- Ne rien entreposer, ni faire circuler de charges lourdes sur cette zone.

❖ AUTOUR DU SYSTEME DE TRAITEMENT :

- Ne rien planter à moins de trois mètres du système, (arbre, arbuste, plante, fleurs).
- Ne pas installer de puits pouvant servir à la consommation d'eau potable à moins de 35 mètres.
- Si épandage souterrain, ne pas le mettre à moins de 5 mètres de tous bâtiments.

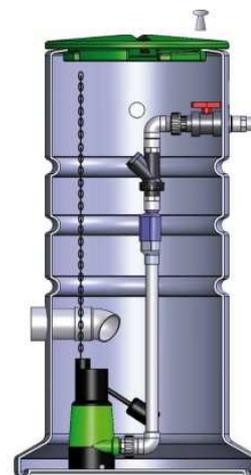


Systeme spécifique.

❖ ENTRETIEN DU POSTE DE RELEVAGE :

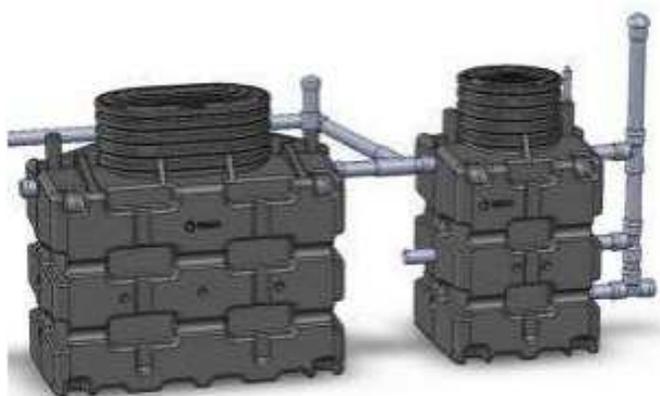
A effectuer au minimum deux fois par an.

- Vérifier l'état de fonctionnement de la pompe de relèvement.
- S'assurer que le flotteur de la pompe n'est pas coincé.
- Nettoyer le poste à l'eau claire.

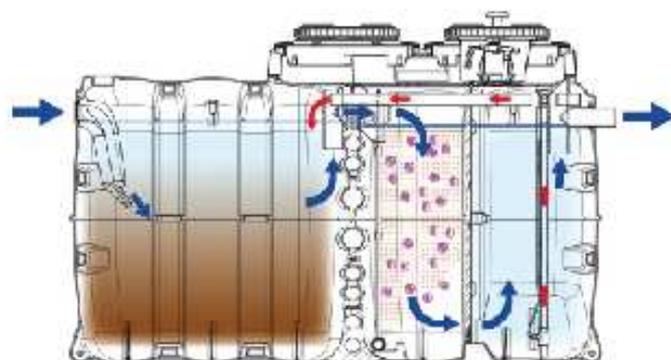


❖ ENTRETIEN DES FILIERES AGRÉÉES :

Pour l'entretien se référer au guide d'utilisation.



Filtre compact



Microstation à culture fixée



Filtre planté



Microstation à culture libre

Bon usages des différents ouvrages d'assainissement.

Il y a certaines choses que nous ne pouvons pas mettre dans nos ouvrages d'assainissement, comme ceux cités ci-dessous.



Eaux pluviales ou eaux de piscine



Restes de repas même après broyage



Huiles de toute nature ou hydrocarbures



Liquides corrosifs et solvants divers



Peintures



Cosmétiques



Parfums



Tous les médicaments (certains antibiotiques restent redoutables pour les fosses, même après digestion).



Tous corps ou liquide pouvant nuire au bon fonctionnement du système.



SEULS LES PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER, FORTEMENT BIODÉGRADABLE ET INOFFENSIFS POUR LA FLORE DES FOSSES SEPTIQUES, OU TOUTES-EAUX SONT AUTORISÉS. EVITER TOUS LES PRODUITS A BASE DE JAVEL.

